

**Prélèvement forfaitaire et prélèvements sociaux  
sur les revenus distribués payés par une personne établie hors de France  
(article 117 quater du code général des impôts)**

**MOIS CONCERNÉ PAR LA DÉCLARATION**

Veuillez indiquer le mois au cours duquel les revenus ont été encaissés ...

**IDENTIFICATION DU REDEVABLE**

Nom et prénoms .....

Nom de famille .....

Adresse .....

Date et lieu de naissance .....

**IDENTIFICATION DU DÉCLARANT (LORSQU'IL EST DIFFÉRENT DU REDEVABLE)**

Dénomination .....

Adresse de l'établissement .....

N° d'identification (si une convention a été signée) .....

*N'oubliez pas de joindre à cette déclaration l'état récapitulatif si vous avez conclu une convention avec l'administration fiscale française (3 du III de l'article 117 quater du CGI).*

**PAIEMENT**

Somme à payer (reporter le montant déterminé page 2, case QR) .....

Mode de paiement .....

Numéraire

Chèque bancaire barré établi à l'ordre du Trésor Public

.....

Virement sur le compte du Trésor à la Banque de France

**DATE ET SIGNATURE**

Date .....

Signature .....

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Droits :

N° d'opération :

Date :

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. La Charte du contribuable : des relations entre le contribuable et l'administration fiscale basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.

**La déclaration doit être établie en euros. Ne portez pas les centimes.**

(l'arrondi s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées ; celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1)

**1 I REVENUS DISTRIBUÉS SOUMIS AU PRÉLÈVEMENT FORFAITAIRE**

	BASE IMPOSABLE	TAUX	IMPÔT	R17
• Revenus distribués .....	IK	x 12,8 %	IL	A422

**2 I IMPATRIÉS - REVENUS DISTRIBUÉS EXONÉRÉS**

• Montant des revenus distribués exonérés .....	EA		
---	----	--	--

Pensez à reporter ce montant sur la déclaration de revenus n°2042 C, ligne 2DM.

**3 I CONTRIBUTIONS ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX**

	BASE IMPOSABLE	TAUX	MONTANT DÛ	
	IK + EA			
• Contribution sociale généralisée .....		x 10,6 %	PQ	
• CRDS .....		x 0,5 %	PV	
• SOUS-TOTAL .....			PF	0701
• Prélèvement de solidarité .....		x 7,5 %	PG	A392
• TOTAL .....			PT	
<b>MONTANT DE L'IMPÔT À PAYER (IL + PT)</b> .....			QR	